



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

communes

Question écrite n° 16404

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'organisation de cérémonies officielles par les municipalités. En cas de manifestation, comme les vœux, financée par la ville, le Maire est-il dans l'obligation d'inviter également les élus qui n'appartiennent pas à la majorité. Il souhaiterait qu'il l'éclaire sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16404

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 960

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)